

**Comité-conseil
sur les programmes
d'études**

Québec 

**CADRE DE RÉFÉRENCE POUR L'EXAMEN ET L'ADAPTATION CONTINUE
DU PROGRAMME DE FORMATION DE L'ÉCOLE QUÉBÉCOISE**

Mis à jour en février 2007

TABLE DES MATIÈRES

Introduction.....	1
1 Les principes directeurs du mandat d'examen et d'adaptation continue du Programme de formation de l'école québécoise.....	2
2 Le mandat et la démarche du Comité-conseil sur les programmes d'études dans le développement du Programme de formation de l'école québécoise	4
2.1 L'examen du Programme de formation	4
2.2 L'adaptation continue du Programme de formation de l'école québécoise.....	6
3 Les fondements théoriques de l'examen et de l'adaptation continue du Programme de formation de l'école québécoise	8
3.1 L'axe épistémologique.....	8
3.2 L'axe curriculaire.....	9
3.3 L'axe disciplinaire	10
3.4 Les axes et les critères pour l'examen et l'adaptation continue du Programme de formation de l'école québécoise.....	11
Conclusion	13
Annexe 1 Liste des énoncés selon les axes et les critères d'examen	14
Annexe 2 Outil d'examen des chapitres généraux : la présentation du Programme de formation, les domaines généraux de formation et les compétences transversales	18
Annexe 3 Outil d'examen des programmes d'études	36
Annexe 4 Liste des avis de la Commission des programmes d'études.....	67

INTRODUCTION

Le Comité-conseil sur les programmes d'études (CCPE) a été officiellement institué en mai 2006. Il poursuit le mandat de la Commission des programmes d'études (CPE) qui avait été créée en 1997 pour conseiller le ministre sur toute question relative aux programmes d'études de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire et secondaire que celui-ci établit en application de l'article 461 de la Loi sur l'instruction publique. C'est ainsi que dans l'exercice de sa mission, le Comité-conseil fait au ministre des recommandations sur l'approbation et l'adaptation continue des programmes d'études et sur les orientations générales relatives à l'évaluation des apprentissages.

Au fil des ans, la Commission et, par la suite, le Comité-conseil ont effectué des travaux et produit de nombreux avis¹ sur le Programme de formation. À la demande du ministre, la CPE a examiné tous les programmes de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire, du premier cycle du secondaire ainsi qu'un certain nombre de programmes du deuxième cycle du secondaire. Elle a également, de sa propre initiative, rédigé un avis sur les programmes différenciés et les programmes à option et produit un premier avis en adaptation continue du Programme de formation portant sur les domaines généraux de formation.

Ce cadre de référence présente les orientations générales et la démarche élaborée par le Comité-conseil sur les programmes d'études pour l'examen des programmes ainsi que les outils d'examen mis au point. On y trouve de plus le mandat relatif à l'adaptation continue des programmes d'études, qui constitue un volet important de la mission du Comité-conseil. Le cadre de référence s'est enrichi au fil des examens successifs du Programme de formation effectués par l'organisme depuis sa création.

Le Cadre de référence pour l'examen et l'adaptation continue du Programme de formation de l'école québécoise s'adresse à toute personne intéressée à mieux circonscrire le rôle du Comité-conseil dans le processus d'élaboration et de mise en œuvre des programmes d'études : le personnel du Ministère engagé dans l'élaboration ou l'implantation des programmes, les administratrices ou administrateurs scolaires, le personnel enseignant et des services complémentaires, les conseillères ou conseillers pédagogiques, les spécialistes du domaine de l'éducation et les parents. Il s'adresse en particulier aux personnes que le Comité-conseil consulte aux fins de l'élaboration de ses avis.

En premier lieu, le document indique les principes directeurs sur lesquels le Comité-conseil appuie sa démarche d'examen et d'adaptation continue du Programme de formation de l'école québécoise. En second lieu, il fournit des précisions relativement au mandat et à la démarche du Comité-conseil dans le développement continu du Programme de formation. Il présente ensuite les fondements théoriques ayant présidé à l'élaboration des outils selon les axes épistémologique, curriculaire et disciplinaire. Une liste d'énoncés découlant du croisement des axes et des critères apparaît en annexe. Les outils d'examen élaborés à partir de ces énoncés sont également fournis en annexe.

¹ Voir la liste de ces avis à l'annexe 4.

1 LES PRINCIPES DIRECTEURS DU MANDAT D'EXAMEN ET D'ADAPTATION CONTINUE DU PROGRAMME DE FORMATION DE L'ÉCOLE QUÉBÉCOISE

Relativement à son mandat d'examen et d'adaptation continue du Programme de formation de l'école québécoise, le Comité-conseil désire préciser les principes directeurs sur lesquels s'appuie sa démarche.

Une démarche constructive

Le Comité-conseil exerce sa fonction conseil de manière à soutenir le ministre dans son projet d'amélioration de la formation de l'élève. Il s'attache ainsi, dans son examen, à souligner autant les points forts que les points faibles du Programme de formation et tente de proposer, aux diverses étapes du processus, des pistes de solution pour résoudre, le cas échéant, les problèmes relevés, sans pour autant se substituer au Ministère dans son rôle d'élaboration des programmes.

Une démarche transparente

Le Programme de formation de l'école québécoise est d'intérêt public. Son examen doit se faire selon une démarche et des critères connus. C'est pourquoi, le Comité-conseil rend accessible, par le truchement de son site Internet, ce cadre de référence dans lequel il décrit sa façon de procéder. Pour cette même raison, les avis qu'il adresse au ministre et dans lesquels figure la liste des expertes et des experts consultés sont rendus publics dès que celui-ci en autorise la publication.

Une démarche rigoureuse

La validité d'un programme d'études ne peut être établie sur la simple base d'impressions générales. C'est pourquoi le Comité-conseil a choisi de mettre en place un processus d'examen qui s'appuie sur une démarche systématique, uniforme pour tous les programmes d'études, et sur des outils d'examen constitués d'énoncés permettant de bien cibler les critères essentiels à considérer. Des études et des recherches sont aussi menées pour clarifier certains enjeux ou éclairer des pistes de solution proposées.

Une démarche enracinée dans le milieu

Les acteurs du milieu de l'éducation ont une expérience pratique des mécanismes d'apprentissage et des domaines d'études visés par les programmes. Le Comité-conseil considère la mise à profit de cette expérience indispensable à un examen valable du Programme de formation. C'est pourquoi, pour l'examen de chacun des programmes, il forme généralement des comités d'expertes et d'experts issus des milieux scolaire, collégial et universitaire. Les rapports de ces comités fournissent au Comité-conseil un éclairage précieux pour approfondir son analyse. Le Comité-conseil peut aussi demander l'opinion de personnes reconnues dans un domaine visé de même que celle d'associations pédagogiques. Il considère qu'à moyen et long terme, il peut ainsi colliger de multiples informations en provenance du milieu de l'éducation concernant les programmes.

Une démarche cohérente

Il est essentiel, selon le Comité-conseil, que le Programme de formation concrétise les orientations du renouvellement pédagogique. Aussi, ses axes d'analyse de même que ses outils

d'examen prennent appui sur l'énoncé de politique éducative *L'école, tout un programme* de même que sur le rapport du Groupe de travail sur la réforme du curriculum *Réaffirmer l'école*. Le Comité-conseil considère également l'approche par compétences dans l'examen et l'adaptation continue des programmes d'études.

2 LE MANDAT ET LA DÉMARCHE DU COMITÉ-CONSEIL SUR LES PROGRAMMES D'ÉTUDES DANS LE DÉVELOPPEMENT DU PROGRAMME DE FORMATION DE L'ÉCOLE QUÉBÉCOISE

La responsabilité de l'élaboration du Programme de formation de l'école québécoise incombe au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport. Cette mission fait appel à la consultation et à la participation du milieu aux étapes majeures du processus, conformément à l'esprit de la réforme. Pour sa part, le Comité-conseil a la responsabilité d'examiner les programmes, d'adresser au ministre des recommandations sur leur approbation et, à la suite de leur implantation, d'assurer leur adaptation continue.

Dans les pages qui suivent, le Comité-conseil précise la démarche qu'il adopte pour chacune de ces opérations.

2.1 L'examen du Programme de formation

Dans un premier temps, le ministre transmet au CCPE les éléments du Programme de formation à examiner accompagnés d'une demande d'avis. Le Comité-conseil procède à l'examen de ces éléments du programme et remet au ministre un avis, accompagné de commentaires, recommandant ou non leur approbation.

L'appropriation du Programme de formation

L'appropriation des éléments à examiner constitue la première étape d'examen. À la réception de la demande du ministre, les membres du Comité-conseil procèdent à la lecture et à l'analyse préliminaire de ces éléments du Programme en se référant aux outils d'examen élaborés à cet effet. À l'issue de cet exercice et en préparation de la consultation externe, ils peuvent dégager certaines questions à approfondir.

La consultation externe

Conformément au principe directeur selon lequel la démarche du Comité-conseil s'enracine dans le milieu, la consultation externe vise à s'assurer auprès d'expertes et d'experts du réseau de l'éducation de la qualité du Programme de formation. Ces exigences de qualité ont été définies dans le document *Orientations et encadrements pour l'établissement du Programme de formation* de la Commission des programmes d'études et ont d'ailleurs servi de balises pour l'élaboration du présent document.

La consultation externe porte sur l'ensemble du Programme de formation, soit les chapitres généraux relatifs à la présentation du Programme et de ses éléments constitutifs, soit les domaines généraux de formation, les compétences transversales et les programmes disciplinaires. Elle vise à vérifier si les rôles et les statuts de l'élève et du personnel enseignant ainsi que l'intégration des savoirs sont énoncés clairement. Elle voit également si l'articulation entre les différentes parties du Programme (présentation générale, domaines généraux de formation, compétences transversales et programmes disciplinaires) est claire et cohérente.

Au regard des programmes disciplinaires, la consultation a pour but d'évaluer la qualité du programme par compétences en examinant les compétences disciplinaires et leurs éléments de même que le contenu de formation. L'examen porte également sur la place

de la discipline dans le Programme de formation et dans son domaine d'apprentissage, sur la progression des apprentissages au long des cycles ainsi que sur la rédaction et à la mise en page.

Les modalités de la consultation

La consultation externe se fait soit en ayant recours à la consultation individuelle de spécialistes d'un champ particulier, soit en constituant des comités d'expertes et d'experts. Ces comités sont placés sous la présidence d'un membre du Comité-conseil et sont généralement composés de membres du personnel enseignant du primaire, du secondaire et du collégial, de membres du personnel professionnel, de membres du personnel de direction d'établissements scolaires et d'universitaires spécialistes de la didactique ou de la discipline. La composition de ces comités varie en fonction de la problématique particulière d'un programme disciplinaire ou des objets de consultation retenus par le Comité-conseil. La présence de personnels attirés aux cycles ou aux ordres d'enseignement précédents et suivants y est toujours assurée afin de veiller à la cohérence du programme.

Le ou les éléments du Programme de formation sont examinés à l'aide des deux outils consacrés respectivement aux chapitres généraux (Annexe 2) et aux chapitres relatifs aux programmes disciplinaires (Annexe 3). La consultation se déroule généralement en deux étapes. La première étape consiste, pour les expertes et les experts, à compléter individuellement l'outil d'examen et à le retourner au Comité-conseil. La seconde étape prévoit la tenue d'une rencontre des expertes et des experts dans le but d'approfondir l'analyse du programme. Au terme de cette rencontre, les commentaires du comité font l'objet d'une synthèse qui est présentée au Comité-conseil par la présidente ou le président du comité.

L'analyse du Programme de formation

Pour cette troisième étape, l'éclairage fourni par la consultation des expertes et des experts permet aux membres du Comité-conseil d'approfondir leur réflexion. Afin de maintenir la rigueur de leur démarche, ils s'appuient sur les axes et les critères définis dans le présent cadre de référence. Le Comité-conseil n'est pas lié par les opinions des expertes et des experts des comités, mais il en tient compte pour approfondir certains points de son examen. Par ailleurs, les aspects reliés aux éléments transversaux du Programme sont traités seulement par le Comité-conseil qui, soucieux de la cohérence de sa démarche, demeure attentif à la conformité du Programme avec les objectifs de la réforme.

Les résultats de l'examen du Programme de formation

L'examen des chapitres généraux et des programmes disciplinaires permet au Comité-conseil de se prononcer sur la clarté, la pertinence, la cohérence et le réalisme du Programme de formation. Le Comité-conseil émet donc des commentaires autant sur l'ensemble du Programme de formation que sur chacune de ses parties. Les résultats de ces examens sont présentés au ministre dans un avis en vue de lui recommander d'approuver ou non le ou les programmes soumis. Dans cet avis, le Comité-conseil expose les motifs sur lesquels il fonde ses recommandations. Dans sa volonté de contribuer de façon constructive à l'amélioration du Programme de formation de même

qu'à sa mise en œuvre, il avance, le cas échéant, des propositions pouvant contribuer à cet objectif.

Les avis du Comité-conseil, dans lesquels figurent le nom et la provenance des expertes et des experts consultés, sont diffusés avec l'autorisation du ministre. Cette opération témoigne de la transparence de la démarche d'examen du Programme de formation.

2.2 L'adaptation continue du Programme de formation de l'école québécoise

Le Programme de formation, une fois approuvé par le ministre, est implanté dans le milieu selon les modalités définies par le Ministère. Lorsque le Programme est diffusé et appliqué dans toutes les écoles, le Comité-conseil doit, conformément à sa mission, veiller à son adaptation continue. Cette fonction a pour objet d'assurer la pérennité du curriculum et de permettre son ajustement au fur et à mesure de l'apparition de nouveaux besoins ou de l'émergence de nouvelles connaissances. Le Comité-conseil tente ainsi de répondre aux exigences d'une société en constante évolution et d'éviter l'écueil d'une réécriture complète tous les dix ou quinze ans. Le Comité-conseil peut aussi recevoir des observations et des suggestions d'individus ou de groupes sur toute question relative à une discipline particulière. Pour cela, il exerce une « veille² » continue et se tient à l'écoute du milieu de l'éducation. Il précise ici dans quel contexte et de quelle façon il entend s'acquitter de ce mandat et présente les éléments qui structurent sa démarche.

Une nouvelle dynamique de changement

Le Programme de formation approuvé constitue l'objet sur lequel doit s'exercer le mandat d'adaptation continue du Comité-conseil, puisqu'il représente le référentiel commun pour l'ensemble du personnel scolaire en matière de contenus de formation. Le rôle du Comité-conseil consiste à faire des recommandations au ministre en vue d'améliorer sa qualité et d'assurer son actualisation. En effet, dans une société où les rapports et les besoins sociaux sont diversifiés et où les connaissances et la technologie évoluent rapidement, il est judicieux, voire nécessaire, de se doter de programmes disciplinaires qui puissent s'adapter aux changements sociétaux, curriculaires, pédagogiques et didactiques. Cette façon d'envisager le développement des programmes dans l'optique de leur mise à jour correspond mieux au caractère systémique du curriculum et à une vision dynamique de l'école.

La fonction de veille

Afin d'assurer cette adaptation continue du Programme de formation approuvé, le Comité-conseil sur les programmes d'études exerce une fonction de veille. De façon générale, cette fonction prend la forme d'une collecte d'information en vue d'une prise de décision. Cette veille prend deux dimensions, soit une veille prospective et une veille alerte.

Par sa veille prospective, le Comité-conseil cherche à comprendre certains phénomènes à moyen et à long terme, comme les tendances nouvelles en éducation, les approches émergentes en matière de curriculum et les mutations sociales. Il s'applique à anticiper

² Jean MICHEL, *Veille informative, veille stratégique, intelligence économique... Mais au fond, qu'est-ce que la veille?* Communication faite le 11 mars 1999 à la journée d'information « Outils de veille pour l'entreprise » organisée par l'Institut universitaire de technologie (IUT) de Besançon.

les changements en mettant en place des outils de collecte et d'interprétation de données capables d'assurer une lecture pertinente des tendances et des innovations. Il puise à plusieurs sources, comme les résultats de recherches de différents organismes universitaires, gouvernementaux ou internationaux. Il se garde également en mode d'écoute et d'échange avec les milieux scolaire, collégial et universitaire et à l'affût des mouvances socioéconomiques et sociopolitiques.

Par sa veille alerte, le Comité-conseil se concentre sur des objectifs touchant des préoccupations plus ponctuelles. Ainsi, il peut aborder le Programme de formation sous l'angle :

- de thématiques qui l'amèneront à examiner un ou des programmes effectifs ou certains éléments du Programme de formation en vue de faire des recommandations au ministre pour en améliorer la qualité;
- de programmes disciplinaires, soit à la demande du ministre à propos d'un programme modifié, soit de sa propre initiative, compte tenu des commentaires émis dans ses avis antérieurs³, mais dans la perspective d'un devis élargi;
- de nouveaux besoins exprimés par la société, du développement des connaissances dans les disciplines, ou en ce qui a trait à la didactique ou à la pédagogie, ou encore en fonction de signaux provenant du milieu de l'éducation.

Les principes, les critères et la démarche

Pour l'adaptation continue du Programme de formation, le Comité-conseil s'appuie sur les principes directeurs balisant sa démarche d'examen de programmes, soit que celle-ci soit constructive, transparente, rigoureuse, enracinée dans le milieu et cohérente. Cette démarche est également encadrée par des critères d'examen précisés au point 3.4.

La démarche d'adaptation continue retenue par le Comité-conseil repose sur cinq activités essentielles :

- le choix de thématiques ou de programmes et les questions qu'ils sous-tendent;
- la collecte de données relatives aux questions soulevées, dont la réception de commentaires provenant des différents milieux de l'éducation;
- le traitement de ces données de manière à en dégager des observations, des constatations et des tendances;
- l'analyse de ces observations, de ces constatations et de ces tendances par rapport au Programme de formation afin de mettre en évidence les aspects à maintenir et ceux qui nécessitent des changements;
- la présentation de pistes de réflexion et, le cas échéant, de recommandations au ministre.

Ces activités pourraient être alimentées par des visites d'écoles, des consultations auprès de comités externes d'expertes et d'experts ciblés, des données ministérielles, des résultats d'analyse d'épreuves nationales en tant que mesure de système, etc.

³ Les « avis antérieurs » auxquels ce texte fait quelques fois référence ont été publiés par la Commission des programmes d'études. En mai 2006, la Commission des programmes d'études est devenue le Comité-conseil sur les programmes d'études.

3 LES FONDEMENTS THÉORIQUES DE L'EXAMEN ET DE L'ADAPTATION CONTINUE DU PROGRAMME DE FORMATION DE L'ÉCOLE QUÉBÉCOISE

À partir de ses travaux et de ses avis antérieurs, le Comité-conseil dégage trois axes qui structurent son cadre d'examen, soit les axes épistémologique, curriculaire et disciplinaire. Les pages suivantes présentent pour chacun des axes le sens et la liste des thèmes et des sous-thèmes qui ont permis de les formuler.

3.1 L'axe épistémologique

L'axe épistémologique fait référence à l'étude critique de différentes conceptions de l'enseignement, de l'apprentissage et de l'évaluation qui orientent la réforme des curriculums afin d'en déterminer l'origine, la valeur et la portée. De façon particulière, le curriculum du Québec s'appuie sur une conception de l'apprentissage et de l'évaluation selon laquelle l'élève construit ses connaissances et développe ses compétences. L'élève actif réfléchit sur le sens de ses apprentissages et sur la façon dont il construit ses connaissances, il interagit avec d'autres personnes pour construire ces mêmes connaissances et participe à l'évaluation et à la régulation de ses apprentissages. Devant la nécessité de leur donner un sens, cette conception s'appuie sur la contextualisation des apprentissages et l'intégration des savoirs.

Selon cette conception de l'apprentissage et de l'évaluation, les enseignantes et les enseignants ne sont plus perçus uniquement comme des transmetteurs de savoirs, mais agissent plutôt comme des guides et des praticiens réflexifs dans la construction des connaissances et la régulation des apprentissages des élèves. En ce sens, ils sont capables d'établir un rapport cohérent et itératif entre les savoirs théoriques et les savoirs pratiques issus de leur agir professionnel. Ils revoient ainsi leurs interventions pédagogiques en fonction des nouvelles données produites dans des situations pédagogiques où sont engagés le maître et l'élève. En tant qu'héritiers, critiques et interprètes de la culture⁴, ils aident les élèves à « construire un sens » à leurs apprentissages par l'établissement de nouveaux rapports aux savoirs, à eux-mêmes, à autrui et au monde. De plus, il n'agissent plus de façon isolée, mais en réseau avec d'autres personnes. Ils bénéficient d'une marge de manœuvre qui leur permet de choisir, dans la panoplie d'approches pédagogiques et de stratégies d'enseignement, celles qui leur permettent de répondre le mieux possible à la diversité de leurs élèves et de favoriser leur réussite.

Les trois thèmes suivants, chacun subdivisé en sous-thèmes, permettent de circonscrire l'axe épistémologique :

Le statut et le rôle de l'élève

- L'élève engagé affectivement dans la construction de ses connaissances et le développement de ses compétences

⁴ Clermont Gauthier cite Dumont (1971) dans le document *La formation à l'enseignement. Les orientations. Les compétences professionnelles* (p. 38).

- L'élève actif et réflexif (cognition et métacognition) dans la construction de ses connaissances, la régulation de ses apprentissages et le développement de ses compétences
- L'élève en interaction avec ses pairs, ses enseignants et son environnement dans la construction de ses connaissances et le développement de ses compétences

Le statut et le rôle du personnel enseignant

- L'enseignant en tant que guide et praticien réflexif dans la construction des connaissances, l'évaluation des compétences et la régulation des apprentissages de l'élève
- L'enseignant en tant qu'héritier, critique et interprète de la culture
- L'enseignant en réseau avec ses collègues et avec des personnes-ressources dans la planification de l'enseignement et de l'apprentissage
- L'enseignant en tant que professionnel (choix des situations d'apprentissage et d'évaluation ainsi que des approches pédagogiques et des stratégies d'enseignement en fonction des centres d'intérêt, des aptitudes, des modes et des rythmes d'apprentissage des élèves)

L'intégration des savoirs

- Les éléments fondamentaux de l'intégration des savoirs dans le Programme : les compétences transversales, les compétences disciplinaires et les domaines généraux de formation
- Les liens entre les compétences disciplinaires, les compétences transversales et les domaines généraux de formation
- La contextualisation des apprentissages.

3.2 L'axe curriculaire

L'axe curriculaire fait référence à l'approche par compétences, qui a servi de modèle à l'élaboration du Programme de formation. Cette approche s'inscrit dans une conception de l'apprentissage intégrant l'évaluation comme aide à l'apprentissage. L'approche par compétences invite les élèves à développer leurs compétences en mobilisant de façon dynamique des ressources diverses, y compris leurs savoirs, dans des situations le plus authentiques possible. Il est cohérent avec le regroupement des disciplines en domaines d'apprentissage et soutient l'interdisciplinarité.

Pour s'assurer d'une bonne compréhension du modèle curriculaire, le Programme de formation de l'école québécoise doit être aussi examiné sous l'angle de sa facture, des références bibliographiques et de l'harmonisation des termes.

Les quatre thèmes suivants, subdivisés en sous-thèmes, permettent de circonscrire l'axe curriculaire :

Le développement des compétences et le contenu de formation

- Les éléments prescriptifs du Programme de formation
- L'évaluation des compétences
- Le travail par cycle d'apprentissage
- L'intégration des technologies de l'information et de la communication dans le développement des compétences

Le domaine d'apprentissage

- Les éléments unificateurs des disciplines d'un même domaine d'apprentissage
- Les liens entre les préoccupations communes du domaine et les compétences disciplinaires
- Les assises du domaine : les démarches intellectuelles et méthodologiques propres à un domaine
- L'exploration et l'approfondissement, en particulier dans les programmes du deuxième cycle du secondaire

L'interdisciplinarité

- Les liens entre les disciplines d'un même domaine ou des autres domaines

La rédaction et la mise en page du Programme de formation

- La rédaction et la mise en page du Programme de formation
- Les références bibliographiques
- L'harmonisation des termes (vocabulaire, concepts)

3.3 L'axe disciplinaire

L'élaboration du Programme de formation de l'école québécoise à partir de l'approche par compétences suggère une nouvelle façon d'aborder les disciplines. Celles-ci sont porteuses d'une culture spécifique et sont constituées de savoirs, de démarches et de méthodes qui délimitent leur place dans le Programme et dans un domaine d'apprentissage en particulier. Au cours de l'examen des programmes, les compétences disciplinaires et leurs éléments sont étudiés de même que le contenu de formation relatif à chacun des programmes. D'autres thèmes, comme la progression des apprentissages, le rehaussement culturel et les conditions de mise en œuvre, sont également examinés.

Les six thèmes suivants, subdivisés en sous-thèmes, permettent de circonscrire l'axe disciplinaire :

La discipline dans le domaine d'apprentissage et dans le Programme de formation

- Les intentions de formation
- Les assises disciplinaires et les démarches intellectuelle et méthodologique

- La contribution de la discipline à la formation générale pour le cycle donné
- La contribution de la discipline au développement des compétences transversales

Les compétences disciplinaires

- La définition des compétences en fonction du niveau de développement des élèves
- Les éléments de la compétence : sens, composantes, attentes, critères
- Le déploiement des compétences, exempt de démarches pédagogiques prescrites ou de modes d'apprentissage particuliers

Le choix du contenu de formation

- La définition des concepts et leur mise en relation
- Le choix des contenus en tenant compte du développement des élèves et de leurs besoins
- Le contenu essentiel prescriptif et le contenu complémentaire indicatif
- L'ampleur du contenu de formation par rapport au développement des compétences et au temps accordé
- Les études et les points de vue reconnus sur lesquels s'appuie le choix des contenus

La progression des apprentissages

- La cohérence avec le cycle précédent et le cycle suivant

Le rehaussement culturel dans le programme disciplinaire

- Les compétences
- Le contenu de formation, et plus particulièrement les repères culturels
- Les productions passées ou contemporaines, d'ici et d'ailleurs, les plus marquantes
- La contribution des domaines généraux de formation à l'étude de la discipline

Les conditions matérielles et techniques

- Les laboratoires et les classes
- Les technologies de l'information et de la communication

3.4 Les critères pour l'examen et l'adaptation continue du Programme de formation de l'école québécoise

Les axes épistémologique, curriculaire et disciplinaire décrits précédemment permettent d'évaluer la qualité du Programme de formation en fonction de quatre critères : la pertinence, la cohérence, le réalisme et la clarté. Pour assurer une compréhension

univoque de ces critères valables pour l'examen et l'adaptation continue des programmes, le Comité-conseil présente une définition consolidée de ces critères.

La pertinence

La pertinence concerne l'adéquation des différents aspects du Programme de formation avec les besoins de la société et l'évolution des savoirs dans les disciplines, la didactique et la pédagogie.

La cohérence

La cohérence est garante d'un tout harmonieux et de liens logiques à l'intérieur même des programmes, avec les autres programmes ainsi qu'avec les différents éléments constitutifs du Programme de formation.

Le réalisme

Le réalisme a trait à la prise en compte du développement affectif, cognitif, physique et social des élèves ainsi qu'aux conditions d'application découlant du Programme.

La clarté

La clarté réfère à l'usage d'un langage précis, explicite et accessible pour présenter les différents éléments du Programme de formation. Elle vise la compréhension la plus univoque possible du Programme comme référentiel à l'usage du personnel scolaire.

Le croisement de ces trois axes et de ces quatre critères permet d'élaborer une liste d'énoncés qui tient compte de tous les aspects du Programme. Cette liste, présentée à l'Annexe 1, a servi à construire les outils d'examen.

CONCLUSION

Le Comité-conseil sur les programmes d'études est un acteur privilégié dans le renouvellement du curriculum. Son processus d'évaluation des programmes est rigoureux et balisé par des principes directeurs fermes. Ses outils sont basés sur un cadre théorique structuré selon les axes épistémologique, curriculaire et disciplinaire.

Les membres du Comité-conseil bénéficient d'une vision globale sur l'ensemble du Programme de formation grâce aux évaluations systématiques qu'ils ont effectuées de tous les programmes, de l'éducation préscolaire jusqu'au second cycle du secondaire. Leur expertise en matière d'examen de programmes constitue la pierre d'assise du second volet de leur mandat, soit l'adaptation continue du Programme de formation.

En exerçant cette double mission relativement au Programme de formation, le Comité-conseil sur les programmes d'études contribue à l'édification d'un curriculum à la fois durable et évolutif assurant ainsi un projet de formation mieux adapté à la réalité des jeunes Québécois du XXI^e siècle.

ANNEXE 1

LISTE DES ÉNONCÉS SELON LES AXES ET LES CRITÈRES D'EXAMEN

AXE ÉPISTÉMOLOGIQUE					
ÉNONCÉS		Critères			
		Clarté	Pertinence	Cohérence	Réalisme
Le statut et le rôle de l'élève					
1	Des indications claires sur la nécessité de tenir compte des centres d'intérêt des élèves et de leurs besoins sont données dans le Programme de formation		X		
2	Le Programme contribue au développement de l'activité intellectuelle de l'élève (questionnement, analyse, synthèse, jugement, résolution de problèmes, etc.)		X		
3	Le rôle actif et réflexif de l'élève dans le développement de ses compétences et la régulation de ses apprentissages ressort clairement	X	X		
4	Les apprentissages prévus offrent l'occasion à l'élève d'interagir avec ses pairs, le personnel enseignant et son environnement dans la construction de ses connaissances et le développement de ses compétences		X		
Le statut et le rôle du personnel enseignant					
5	Le rôle de l'enseignante ou de l'enseignant comme guide et accompagnateur dans la construction des connaissances de l'élève ressort clairement	X	X		
6	Le rôle de l'enseignante ou de l'enseignant dans l'évaluation des compétences et la régulation des apprentissages de l'élève ressort clairement	X	X		
7	Le travail de l'enseignante ou de l'enseignant sur la dimension culturelle des savoirs est explicité	X		X	
8	Le Programme accorde une marge de manœuvre au personnel enseignant dans le choix des situations d'apprentissage et d'évaluation significatives pour les élèves et dans celui des approches pédagogiques et des stratégies d'enseignement		X	X	
9	Le Programme convie le personnel enseignant à revoir ses interventions au fur et à mesure, et en fonction des compétences développées par les élèves dans diverses situations d'apprentissage et d'évaluation		X		
10	Le Programme invite les enseignantes et les enseignants à travailler en réseau avec leurs collègues et d'autres personnes-ressources		X		
L'intégration des savoirs					
11	La présentation du Programme de formation fait la promotion de l'intégration des savoirs			X	
12	Le texte propose une vision incitant les jeunes à établir des liens entre leurs apprentissages scolaires et les situations concrètes de la vie reliées aux domaines généraux de formation		X		
13	La contribution particulière des compétences transversales à la formation disciplinaire de l'élève se dégage nettement	X	X		
14	Les différentes rubriques des compétences transversales (sens de la compétence, composantes, critères d'évaluation et évolution de la compétence) sont claires	X			

ÉNONCÉS		Critères			
		Clarté	Pertinence	Cohérence	Réalisme
15	Les compétences transversales proposées indiquent avec justesse les ressources internes et externes que l'élève doit mobiliser pour favoriser l'intégration des savoirs et le transfert des apprentissages	X			
16	La présentation de chaque domaine général de formation donne une idée claire de sa signification et de son rôle		X		
17	Les intentions éducatives et les axes de développement de chacun des domaines généraux de formation orientent vers l'intégration des apprentissages	X			
18	Le Programme de formation est suffisamment souple pour être adapté aux situations locales				X

AXE CURRICULAIRE					
ÉNONCÉS		Critères			
		Clarté	Pertinence	Cohérence	Réalisme
Le développement des compétences et le contenu de formation					
1	La structure interne des trois premiers chapitres est cohérente	X		X	
2	Le Programme indique clairement le rôle du contenu de formation dans le développement des compétences transversales	X			
3	Le Programme indique clairement le rôle du contenu de formation dans le développement des compétences disciplinaires	X			
4	Le Programme donne des indications claires sur l'évaluation des compétences, tant disciplinaires que transversales	X			
5	Les compétences définies facilitent le travail par cycle d'apprentissage	X			X
6	Le niveau d'évolution des compétences transversales est approprié à l'ordre d'enseignement visé		X		X
7	La présentation des domaines généraux de formation incite à mettre en cohérence et en complémentarité les interventions éducatives de l'école et du milieu			X	
8	Le Programme montre que l'utilisation des technologies de l'information et de la communication aide au développement des compétences disciplinaires	X			
Le domaine d'apprentissage					
9	La présentation du domaine d'apprentissage montre clairement ce qui est commun aux disciplines constitutives	X		X	
10	Les compétences disciplinaires sont en cohérence avec les préoccupations communes du domaine d'apprentissage			X	
11	Les liens entre les différentes disciplines constitutives du domaine sont pertinents		X	X	
L'interdisciplinarité					
12	Le programme présente des liens pertinents entre la discipline et d'autres disciplines des autres domaines d'apprentissage	X		X	

La rédaction et la mise en page du Programme de formation					
13	La rédaction et la mise en page du Programme en font un instrument facile d'accès	X			
14	Les références bibliographiques sont suffisantes et pertinentes		X		
15	Les termes employés dans les différentes rubriques du Programme ont des significations identiques	X		X	

AXE DISCIPLINAIRE					
ÉNONCÉS		Critères			
		Clarté	Pertinence	Cohérence	Réalisme
La discipline dans le domaine d'apprentissage et dans le Programme de formation					
1	La présentation du domaine d'apprentissage explicite clairement la contribution de la discipline	X			
2	La présentation de la discipline la situe bien dans le domaine d'apprentissage	X		X	
3	La contribution particulière de la discipline à la formation générale de l'élève pour le cycle donné se dégage nettement	X		X	
4	La contribution de la discipline au développement des compétences transversales est explicite	X		X	
5	Le programme fournit des indications sur les démarches intellectuelle et méthodologique propres à la discipline et dont l'élève doit faire l'apprentissage	X	X		
Les compétences disciplinaires					
6	Les compétences définies sont pertinentes par rapport aux intentions de formation de la discipline		X		
7	Le sens des compétences, les composantes, le contenu de formation, les critères d'évaluation et les attentes de fin de cycle déterminent avec justesse l'ensemble des acquisitions à faire dans la discipline et pour le cycle visé		X		
8	La présentation des compétences est exempte de prescription quant aux démarches pédagogiques ou aux modes d'apprentissage particuliers	X			
9	Les frontières entre les compétences sont bien établies	X			
10	Le niveau de complexité des compétences ainsi que les attentes de fin de cycle correspondent au niveau de développement affectif, cognitif, physique et social des élèves				X
11	Les critères d'évaluation permettent de soutenir et de juger le développement des compétences		X		
12	Les composantes sont en adéquation avec les compétences visées			X	X
13	La diversité des centres d'intérêt, des habiletés et des modes d'apprentissage des élèves est prise en considération			X	X
Le choix du contenu de formation					
14	Le programme explique le choix des concepts à maîtriser	X			
15	Les principaux concepts présents sont mis en relation	X		X	
16	Le choix du contenu de formation s'appuie sur des études et des points de vue reconnus dans le domaine ou dans la discipline		X		

ÉNONCÉS		Critères			
		Clarté	Pertinence	Cohérence	Réalisme
17	Le choix du contenu de formation tient compte du niveau de développement des élèves, de leurs centres d'intérêt et de leurs besoins				X
18	Le programme indique clairement que le contenu de formation est prescriptif	X			
19	L'étendue du contenu prescriptif est réaliste pour développer les compétences prescrites dans le temps accordé pour le faire			X	
20	Le choix du contenu est pertinent pour les compétences visées		X		
21	Le programme offre la possibilité de s'adapter aux situations locales				X
La progression des apprentissages					
22	Le contenu de formation, par rapport au cycle précédent ou au cycle suivant, respecte l'évolution des apprentissages pour le même domaine ou la même discipline	X		X	
23	Les critères d'évaluation et les attentes de fin de cycle marquent une évolution par rapport au cycle précédent (cohérence verticale)			X	
Le rehaussement culturel dans le programme disciplinaire					
24	Les repères culturels sont pertinents par rapport aux intentions de formation de la discipline		X	X	
25	Le programme tient bien compte de la perspective culturelle en mettant l'élève en contact avec les productions passées ou contemporaines, d'ici et d'ailleurs, les plus significatives de cette discipline		X		
26	La dimension culturelle est bien intégrée dans la discipline	X			
Les conditions matérielles et techniques					
27	Le programme tient compte des conditions matérielles nécessaires (laboratoires, technologies de l'information et de la communication, équipements, matériel didactique, s'il y a lieu)				X

Annexe 2

OUTIL D'EXAMEN DES CHAPITRES GÉNÉRAUX : LA PRÉSENTATION DU PROGRAMME DE FORMATION, LES DOMAINES GÉNÉRAUX DE FORMATION ET LES COMPÉTENCES TRANSVERSALES

Septembre 2005

Volet 1 : Statut et rôle de l'élève

Voici un ensemble d'énoncés qui traduisent la nouvelle conception de l'apprentissage et de l'évaluation ainsi que du rôle de l'élève qui fonde le Programme de formation. Pour chacun des énoncés ci-dessous, vous êtes invité à situer, sur l'échelle de quatre paliers, dans quelle mesure la Présentation, les Domaines généraux de formation et les Compétences transversales du Programme de formation traduisent cette nouvelle conception.

Énoncés	Tout à fait	Assez	Peu	Pas du tout
1.1 Des indications claires sur la nécessité de tenir compte des centres d'intérêt des élèves apparaissent dans les trois premiers chapitres	☐	☐	☐	☐

Commentaires :

1.2 Des indications claires sur la nécessité de tenir compte des besoins des élèves apparaissent dans les trois premiers chapitres	☐	☐	☐	☐
--	--------------------------	--------------------------	--------------------------	--------------------------

Commentaires :

Énoncés	Tout à fait	Assez	Peu	Pas du tout
---------	-------------	-------	-----	-------------

- | | | | | |
|--|--------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|
| 1.3 Le Programme de formation contribue au développement de l'activité intellectuelle de l'élève (questionnement, analyse, synthèse, jugement, résolution de problèmes...) | ☐ | ☐ | ☐ | ☐ |
|--|--------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|

Commentaires :

- | | | | | |
|--|--------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|
| 1.4 Le rôle actif et réflexif de l'élève dans le développement de ses compétences et la régulation ⁵ de ses apprentissages ressort clairement | ☐ | ☐ | ☐ | ☐ |
|--|--------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|

Commentaires :

⁵ La *Politique d'évaluation des apprentissages* donne deux fonctions à l'évaluation : la fonction d'aide à l'apprentissage (incluant la régulation) et la fonction de reconnaissance des compétences. Dans un contexte de régulation, l'enseignant « ...vérifie jusqu'à quel point son intervention produit les effets escomptés sur les apprentissages des élèves et l'ajuste, si nécessaire. Il fournit régulièrement à ses élèves des informations sur leurs forces et sur leurs faiblesses et il leur propose des mesures d'enrichissement et de soutien appropriées. De son côté, l'élève utilise cette rétroaction pour graduellement prendre en charge ses apprentissages. » (p.30)

Énoncés	Tout à fait	Assez	Peu	Pas du tout
1.5 Les apprentissages prévus offrent l'occasion à l'élève d'interagir avec ses pairs, le personnel enseignant et son environnement dans la construction de ses connaissances et le développement de ses compétences	☐	☐	☐	☐

Commentaires :

Commentaires sur le volet 1

Donnez dans l'espace réservé ci-dessous les commentaires d'ensemble qui soutiennent les réponses données au volet 1, soit le statut et le rôle de l'élève

Commentaires :

Volet 2 : Statut et rôle du personnel enseignant

La nouvelle conception de l'apprentissage et de l'évaluation, qui est l'une des assises du Programme de formation, amène une conception de l'enseignement et du rôle du personnel enseignant dans le processus enseignement/apprentissage/évaluation. Parmi les énoncés suivants, vous êtes invité à situer, sur l'échelle de quatre paliers, dans quelle mesure la *présentation générale, les compétences transversales et les domaines généraux de formation* traduisent cette assise du Programme de formation.

Énoncés	Tout à fait	Assez	Peu	Pas du tout
2.1 Le rôle de l'enseignante et de l'enseignant comme guide et comme accompagnateur dans la construction des connaissances ressort clairement	☐	☐	☐	☐

Commentaires :

2.2 Le rôle de l'enseignante et de l'enseignant dans l'évaluation des compétences et dans la régulation des apprentissages de l'élève ressort clairement	☐	☐	☐	☐
--	--------------------------	--------------------------	--------------------------	--------------------------

Commentaires :

Énoncés	Tout à fait	Assez	Peu	Pas du tout
---------	-------------	-------	-----	-------------

2.3 Le travail de l'enseignante et de l'enseignant sur la dimension culturelle des savoirs est explicité ☐ ☐ ☐ ☐

Commentaires :

2.4 Les trois premiers chapitres accordent une marge de manœuvre au personnel enseignant dans le choix des situations d'apprentissage et d'évaluation significatives pour les élèves ☐ ☐ ☐ ☐

Commentaires :

Énoncés	Tout à fait	Assez	Peu	Pas du tout
---------	-------------	-------	-----	-------------

2.5 Les trois premiers chapitres accordent une marge de manœuvre au personnel enseignant dans le choix des approches pédagogiques et des stratégies d'enseignement ☐ ☐ ☐ ☐

Commentaires :

2.6 Les trois premiers chapitres convient le personnel enseignant à revoir ses interventions au fur et à mesure, et en fonction des compétences développées par les élèves dans diverses situations d'apprentissage et d'évaluation ☐ ☐ ☐ ☐

Commentaires :

Énoncés	Tout à fait	Assez	Peu	Pas du tout
2.7 Les trois premiers chapitres invitent les enseignantes et les enseignants à travailler en réseau avec leurs collègues et avec d'autres personnes-ressources	☐	☐	☐	☐

Commentaires :

Commentaires sur le volet 2

Donnez dans l'espace réservé ci-dessous les commentaires d'ensemble qui soutiennent les réponses données au volet 2, soit le statut et le rôle du personnel enseignant

Volet 3 : L'intégration des savoirs

Dans les fondements du Programme de formation figure aussi l'intégration des savoirs, qui permet de pallier l'émiettement des savoirs et de rendre les apprentissages plus significatifs et plus efficaces pour les élèves. Parmi les énoncés suivants, vous êtes invité à situer, sur une échelle de quatre paliers, dans quelle mesure la *présentation générale*, les *compétences transversales* et les *domaines généraux de formation* du Programme de formation peuvent susciter l'intégration des savoirs par les élèves.

Énoncés	Tout à fait	Assez	Peu	Pas du tout
3.1 La présentation générale du Programme de formation fait la promotion de l'intégration des savoirs	☐	☐	☐	☐

Commentaires :

--

3.2 La contribution particulière des compétences transversales à la formation de l'élève se dégage nettement ☐ ☐ ☐ ☐

Commentaires :

--

Énoncés	Tout à fait	Assez	Peu	Pas du tout
---------	-------------	-------	-----	-------------

3.3 Les compétences transversales proposées indiquent avec justesse les ressources internes et externes que l'élève doit mobiliser pour favoriser l'intégration des savoirs et le transfert des apprentissages ☐ ☐ ☐ ☐

Commentaires :

3.4 Le niveau d'évolution des compétences transversales est approprié à l'ordre d'enseignement visé ☐ ☐ ☐ ☐

Commentaires :

Énoncés	Tout à fait	Assez	Peu	Pas du tout
---------	-------------	-------	-----	-------------

3.5 Les différentes rubriques des compétences transversales (sens de la compétence, composantes, critères d'évaluation et évolution de la compétence) sont claires ☐ ☐ ☐ ☐

Commentaires :

3.6 Le Programme de formation indique clairement le rôle du contenu de formation dans le développement des compétences transversales ☐ ☐ ☐ ☐

Commentaires :

Énoncés	Tout à fait	Assez	Peu	Pas du tout
---------	-------------	-------	-----	-------------

3.7 Le Programme de formation indique clairement le rôle du contenu de formation dans le développement des compétences disciplinaires ☐ ☐ ☐ ☐

Commentaires :

3.8 Le Programme de formation donne des indications claires sur l'évaluation des compétences tant disciplinaires que transversales ☐ ☐ ☐ ☐

Commentaires :

Énoncés	Tout à fait	Assez	Peu	Pas du
---------	-------------	-------	-----	--------

3.9 La présentation de chaque domaine général de formation donne une idée claire de sa signification et de son rôle	☐	☐	☐	☐
---	--------------------------	--------------------------	--------------------------	--------------------------

Commentaires :

3.10 Les intentions éducatives et les axes de développement de chacun des domaines généraux de formation orientent vers l'intégration des apprentissages	☐	☐	☐	☐
--	--------------------------	--------------------------	--------------------------	--------------------------

Commentaires :

Énoncés	Tout à fait	Assez	Peu	Pas du tout
---------	-------------	-------	-----	-------------

3.11 Le texte propose une vision incitant les jeunes à établir des liens entre leurs apprentissages scolaires et les situations concrètes de la vie reliées aux domaines généraux de formation ☐ ☐ ☐ ☐

Commentaires :

3.12 La présentation des domaines généraux de formation incite à mettre en cohérence et en complémentarité les interventions éducatives de l'école et du milieu ☐ ☐ ☐ ☐

Commentaires :

Énoncés	Tout à fait	Assez	Peu	Pas du
3.13 Le Programme de formation est suffisamment souple pour être adapté aux situations locales	☐	☐	☐	☐

Commentaires :

Commentaires sur le volet 3

Donnez dans l'espace réservé ci-dessous les commentaires d'ensemble qui soutiennent les réponses données au volet 3, soit l'intégration des savoirs

Commentaires :

Volet 4 : Commentaires généraux sur les trois premiers chapitres

À l'issu de votre examen de la *présentation générale*, des *domaines généraux de formation*, et des *compétences transversales*, vous êtes invité à donner vos commentaires généraux sur les aspects suivants :

Énoncés	Tout à fait	Assez	Peu	Pas du tout
4.1 La structure interne des trois premiers chapitres est cohérente	☐	☐	☐	☐

Commentaires :

4.2 La rédaction, la présentation et l'illustration graphique du Programme de formation en font un instrument facile d'accès ☐ ☐ ☐ ☐

Commentaires :

Énoncés	Tout à fait	Assez	Peu	Pas du tout
---------	-------------	-------	-----	-------------

4.3 Les références bibliographiques sont suffisantes et pertinentes

☐
☐
☐
☐

Commentaires :

4.4 Les points forts

4.5 Les points faibles

4.6 Autres commentaires

Annexe 3

OUTIL D'EXAMEN DES PROGRAMMES D'ÉTUDES

Septembre 2005

Volet 1 : La conception de l'enseignement, de l'apprentissage et de l'évaluation du Programme de formation

Le Programme de formation s'appuie sur une conception de l'enseignement, de l'apprentissage et de l'évaluation qui veut que l'élève soit un acteur qui construit ses connaissances et développe ses compétences avec l'aide de l'enseignant et de l'enseignante qui agit comme un guide. Il est fondé également sur l'intégration des savoirs. Parmi les énoncés suivants, vous êtes invité à situer, sur l'échelle de quatre paliers, dans quelle mesure le programme disciplinaire que vous examinez répond à ces assises du Programme de formation.

Énoncés	Tout à fait	Assez	Peu	Pas du tout
1.1 Des indications claires sur la nécessité de tenir compte des centres d'intérêt des élèves apparaissent dans le programme	☐	☐	☐	☐

Commentaires :

1.2 Des indications claires sur la nécessité de tenir compte des besoins des élèves apparaissent dans le programme	☐	☐	☐	☐
--	--------------------------	--------------------------	--------------------------	--------------------------

Commentaires :

Énoncés	Tout à fait	Assez	Peu	Pas du tout
---------	-------------	-------	-----	-------------

1.3 La diversité des centres d'intérêt, des habiletés et des modes d'apprentissage des élèves est prise en considération ☐ ☐ ☐ ☐

Commentaires :

1.4 Le programme contribue au développement de l'activité intellectuelle de l'élève (questionnement, analyse, synthèse, résolution de problèmes...) ☐ ☐ ☐ ☐

Commentaires :

Énoncés	Tout à fait	Assez	Peu	Pas du tout
---------	-------------	-------	-----	-------------

1.5 Le rôle actif et réflexif de l'élève dans le développement de ses compétences et la régulation⁶ de ses apprentissages ressort clairement ☐ ☐ ☐ ☐

Commentaires :

1.6 Les apprentissages prévus offrent l'occasion à l'élève d'interagir avec ses pairs, le personnel enseignant et son environnement dans la construction de ses connaissances et le développement de ses compétences ☐ ☐ ☐ ☐

Commentaires :

⁶ La *Politique d'évaluation des apprentissages* donne deux fonctions à l'évaluation : la fonction d'aide à l'apprentissage (incluant la régulation) et la fonction de reconnaissance des compétences. Dans un contexte de régulation, l'enseignant « ...vérifie jusqu'à quel point son intervention produit les effets escomptés sur les apprentissages des élèves et l'ajuste, si nécessaire. Il fournit régulièrement à ses élèves des informations sur leurs forces et sur leurs faiblesses et il leur propose des mesures d'enrichissement et de soutien appropriées. De son côté, l'élève utilise cette rétroaction pour graduellement prendre en charge ses apprentissages. » (p.30)

Énoncés	Tout à fait	Assez	Peu	Pas du tout
---------	-------------	-------	-----	-------------

1.7 Le rôle de l’enseignante et de l’enseignant comme guide et comme accompagnateur dans la construction des connaissances ressort clairement ☐ ☐ ☐ ☐

Commentaires :

1.8 Le rôle de l’enseignante et de l’enseignant dans l’évaluation des compétences et dans la régulation des apprentissages de l’élève ressort clairement ☐ ☐ ☐ ☐

Commentaires :

Énoncés	Tout à fait	Assez	Peu	Pas du tout
---------	-------------	-------	-----	-------------

1.9 Le travail de l'enseignante et de l'enseignant sur la dimension culturelle des savoirs est explicité ☐ ☐ ☐ ☐

Commentaires :

1.10 Le programme accorde une marge de manœuvre au personnel enseignant dans le choix des situations d'apprentissage et d'évaluation significatives pour les élèves ☐ ☐ ☐ ☐

Commentaires :

Énoncés	Tout à fait	Assez	Peu	Pas du tout
1.11 Le programme accorde une marge de manœuvre au personnel enseignant dans le choix des approches pédagogiques et des stratégies d'enseignement	☐	☐	☐	☐

Commentaires :

1.12 Le texte propose une vision incitant les jeunes à établir des liens entre leurs apprentissages scolaires et les situations concrètes de la vie reliées aux domaines généraux de formation	☐	☐	☐	☐
--	--------------------------	--------------------------	--------------------------	--------------------------

Commentaires :

Énoncés	Tout à fait	Assez	Peu	Pas du tout
---------	-------------	-------	-----	-------------

1.13 La contribution particulière des compétences transversales à la formation disciplinaire de l'élève se dégage nettement ☐ ☐ ☐ ☐

Commentaires :

1.14 La contribution de la discipline au développement des compétences transversales est explicite ☐ ☐ ☐ ☐

Commentaires :

Commentaires sur le volet 1

Donnez dans l'espace réservé ci-dessous les commentaires d'ensemble qui soutiennent les réponses données au volet 1

Volet 2 : La place de la discipline dans le Programme de formation

Voici un ensemble d'énoncés qui décrivent le domaine d'apprentissage auquel appartient la discipline que vous examinez ainsi que la place qu'occupe celle-ci dans ce domaine et dans le Programme de formation. Parmi ces énoncés, vous êtes invité à situer, sur l'échelle de quatre paliers, dans quelle mesure le domaine d'apprentissage et le programme disciplinaire que vous examinez satisfont aux exigences suivantes.

Énoncés	Tout à fait	Assez	Peu	Pas du tout
2.1 La présentation du domaine d'apprentissage explicite clairement la contribution de la discipline (se référer au texte du domaine d'apprentissage)	☐	☐	☐	☐

Commentaires :

2.2 La présentation du domaine d'apprentissage montre clairement ce qui est commun aux disciplines constitutantes (se référer au texte du domaine d'apprentissage)	☐	☐	☐	☐
--	--------------------------	--------------------------	--------------------------	--------------------------

Commentaires :

Énoncés	Tout à fait	Assez	Peu	Pas du
2.3 Les liens entre les différentes disciplines constituant le domaine sont pertinents (se référer au texte du domaine d'apprentissage)	☐	☐	☐	☐

Commentaires :

2.4 La présentation de la discipline situe bien la place de la discipline dans le domaine d'apprentissage	☐	☐	☐	☐
---	--------------------------	--------------------------	--------------------------	--------------------------

Commentaires :

Énoncés	Tout à fait	Assez	Peu	Pas du tout
---------	-------------	-------	-----	-------------

2.5 Les compétences disciplinaires sont en cohérence avec les préoccupations communes du domaine d'apprentissage ☐ ☐ ☐ ☐

Commentaires :

2.6 Le programme présente des liens pertinents entre la discipline et d'autres disciplines des autres domaines d'apprentissage ☐ ☐ ☐ ☐

Commentaires :

Commentaires sur le volet 2

Donnez dans l'espace réservé ci-dessous les commentaires d'ensemble qui soutiennent les réponses données au volet 2

Volet 3 : La discipline et les compétences disciplinaires

Veillez indiquer, sur l'échelle de quatre paliers, dans quelle mesure la discipline et les compétences disciplinaires du programme que vous examinez répondent aux exigences suivantes.

Énoncés	Tout à fait	Assez	Peu	Pas du tout
3.1 Les compétences définies sont pertinentes par rapport aux intentions de formation de la discipline	☐	☐	☐	☐

Commentaires :

3.2 Les compétences définies facilitent le travail par cycle d'apprentissage	☐	☐	☐	☐
--	--------------------------	--------------------------	--------------------------	--------------------------

Commentaires :

Énoncés	Tout à fait	Assez	Peu	Pas du tout
---------	-------------	-------	-----	-------------

3.3 Les frontières entre les compétences sont bien établies

☐ ☐ ☐ ☐

Commentaires :

3.4 La présentation des compétences est exempte de prescription quant aux démarches pédagogiques ou aux modes d'apprentissage particuliers

☐ ☐ ☐ ☐

Commentaires :

Énoncés	Tout à fait	Assez	Peu	Pas du tout
3.5 Le niveau de complexité des compétences ainsi que les attentes de fin de cycle correspondent au niveau de développement affectif, cognitif, physique et social des élèves	☐	☐	☐	☐

Commentaires :

3.6 Les composantes sont en adéquation avec les compétences visées ☐ ☐ ☐ ☐

Commentaires :

Énoncés	Tout à fait	Assez	Peu	Pas du tout
3.7 Les critères d'évaluation permettent de soutenir et de juger le développement des compétences	☐	☐	☐	☐

Commentaires :

3.8 Les critères d'évaluation et les attentes de fin de cycle marquent une évolution par rapport au cycle précédent (cohérence verticale) ☐ ☐ ☐ ☐

Commentaires :

Énoncés	Tout à fait	Assez	Peu	Pas du tout
---------	-------------	-------	-----	-------------

3.9 La contribution particulière de la discipline à la formation générale de l'élève pour le cycle donné se dégage nettement ☐ ☐ ☐ ☐

Commentaires :

3.10 Le programme montre que l'utilisation des technologies de l'information et de la communication aide au développement des compétences disciplinaires ☐ ☐ ☐ ☐

Commentaires :

Énoncés	Tout à fait	Assez	Peu	Pas du tout
3.11 Les termes employés dans les différentes rubriques du programme ont des significations identiques	☐	☐	☐	☐

Commentaires :

3.12 Le programme fournit des indications sur les démarches intellectuelles et méthodologiques propres à la discipline, et dont l'élève doit faire l'apprentissage ☐ ☐ ☐ ☐

Commentaires :

Énoncés	Tout à fait	Assez	Peu	Pas du tout
---------	-------------	-------	-----	-------------

3.13 Le programme explique son choix des concepts à maîtriser

☐ ☐ ☐ ☐

Commentaires :

3.14 La dimension culturelle est bien intégrée dans la discipline

☐ ☐ ☐ ☐

Commentaires :

Énoncés	Tout à fait	Assez	Peu	Pas du tout
3.15 Le programme tient bien compte de la perspective culturelle en mettant l'élève en contact avec les productions passées ou contemporaines, d'ici et d'ailleurs, les plus significatives de cette discipline	☐	☐	☐	☐

Commentaires :

Commentaires sur le volet 3

Donnez dans l'espace réservé ci-dessous les commentaires d'ensemble qui soutiennent les réponses données au volet 3

Sur l'ensemble des compétences

Par compétence disciplinaire du programme :

Compétence 1 :

Compétence 2 :

Compétence 3 :

Volet 4 : Le contenu de formation

Parmi les énoncés suivants, vous êtes invité à situer, sur l'échelle de quatre paliers, dans quelle mesure le contenu de formation du programme disciplinaire que vous examinez satisfait aux exigences suivantes.

Énoncés	Tout à fait	Assez	Peu	Pas du tout
4.1 Le choix du contenu de formation s'appuie sur des études et des points de vue reconnus dans ce domaine ou dans cette discipline	☐	☐	☐	☐

Commentaires :

4.2 Le choix du contenu est pertinent pour les compétences visées	☐	☐	☐	☐
---	--------------------------	--------------------------	--------------------------	--------------------------

Commentaires :

Énoncés	Tout à fait	Assez	Peu	Pas du tout
4.3 Le choix du contenu de formation tient compte du niveau de développement des élèves, de leurs centres d'intérêt et de leurs besoins	☐	☐	☐	☐

Commentaires :

4.4 Le programme indique clairement que le contenu de formation est prescriptif ☐ ☐ ☐ ☐

Commentaires :

Énoncés	Tout à fait	Assez	Peu	Pas du tout
---------	-------------	-------	-----	-------------

4.5 L'étendue du contenu prescriptif est réaliste pour développer les compétences prescrites dans le temps disponible pour le faire ☐ ☐ ☐ ☐

Commentaires :

4.6 Les principaux concepts présents sont mis en relation ☐ ☐ ☐ ☐

Commentaires :

Énoncés	Tout à fait	Assez	Peu	Pas du tout
4.7 Le contenu de formation, par rapport au cycle précédent ou au cycle suivant, respecte l'évolution des apprentissages pour le même domaine ou la même discipline	☐	☐	☐	☐

Commentaires :

4.8 Les repères culturels sont pertinents par rapport aux intentions de formation de la discipline ☐ ☐ ☐ ☐

Commentaires :

Commentaires sur le volet 4

Donnez dans l'espace réservé ci-dessous les commentaires d'ensemble qui soutiennent les réponses données au volet 4

Volet 5 : La rédaction et la présentation du programme

Veuillez indiquer, en vous situant sur l'échelle de quatre paliers, dans quelle mesure la rédaction et la présentation du programme que vous examinez facilitent sa compréhension.

Énoncés	Tout à fait	Assez	Peu	Pas du tout
5.1 La rédaction et la présentation du programme en font un instrument facile d'accès	☐	☐	☐	☐

Commentaires :

5.2 L'illustration graphique facilite la compréhension du programme	☐	☐	☐	☐
---	--------------------------	--------------------------	--------------------------	--------------------------

Commentaires :

Énoncés	Tout à fait	Assez	Peu	Pas du tout
5.3 Les références bibliographiques sont suffisantes et pertinentes	☐	☐	☐	☐

Commentaires :

Commentaires sur le volet 5

Donnez dans l'espace réservé ci-dessous les commentaires d'ensemble qui soutiennent les réponses fournies au volet 5

Volet 6 : Commentaires généraux sur le programme disciplinaire

Les appréciations que vous venez de faire sur le programme examiné peuvent vous permettre de dégager des caractéristiques globales sur la qualité du programme. Donnez, dans l'espace réservé ci-dessous, vos commentaires généraux sur le programme disciplinaire que vous avez examiné.

6.1 Les points forts

6.2 Les points faibles

6.3 Le réalisme du programme

a) Le programme offre la possibilité de s'adapter aux situations locales

b) Le programme tient compte des conditions matérielles nécessaires (laboratoires, technologies de l'information et de la communication, équipements, matériel didactique, s'il y a lieu)

Commentaires

Annexe 4

LISTE DES AVIS DE LA COMMISSION DES PROGRAMMES D'ÉTUDES

COMMISSION DES PROGRAMMES D'ÉTUDES. *A Question of Motivation : Different Students, Different Programs*, Brief to the Minister of Education on Differentiated Programs and Optional Programs in Secondary Cycle Two, Québec, 2003, 39 p.

COMMISSION DES PROGRAMMES D'ÉTUDES. *Avis au ministre de l'Éducation sur l'approbation du Programme de formation de l'école québécoise (deuxième et troisième cycles du primaire)*, 2001a, 35 p.

COMMISSION DES PROGRAMMES D'ÉTUDES. *Avis au ministre de l'Éducation sur l'approbation du Programme de formation de l'école québécoise, enseignement secondaire, premier cycle*, Québec, 2003, 52 p.

COMMISSION DES PROGRAMMES D'ÉTUDES. *Avis au ministre de l'Éducation sur l'approbation du Programme de formation de l'école québécoise (premier cycle)*, Québec, 2000, 63 p.

COMMISSION DES PROGRAMMES D'ÉTUDES. *Avis au ministre de l'Éducation sur l'approbation du programme de géographie, histoire et éducation à la citoyenneté (deuxième et troisième cycles du primaire)*, Québec, 2001b, 9 p.

COMMISSION DES PROGRAMMES D'ÉTUDES. *Avis au ministre de l'Éducation sur l'approbation du programme d'éthique et culture religieuse, deuxième cycle du secondaire (version pour expérimentation)*, Québec, 2002, 19 p.

COMMISSION DES PROGRAMMES D'ÉTUDES. *Calendrier d'élaboration, d'implantation et de révision des programmes d'études*, Québec, 1998b, 15 p.

COMMISSION DES PROGRAMMES D'ÉTUDES. *Educating Students as Citizens, Brief to the Minister of Education on the Broad Areas of Learning in the Quebec Education Program for Preschool, Elementary and Secondary Education*, Québec, 2005, 55 p.

COMMISSION DES PROGRAMMES D'ÉTUDES. *L'anglais, langue seconde au premier cycle du primaire, avis au ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport sur l'approbation du Programme de formation*, Québec, 2005, 20 p.

COMMISSION DES PROGRAMMES D'ÉTUDES. *L'éducation préscolaire, avis au ministre de l'Éducation*, Québec, 1999a, 49 p.

COMMISSION DES PROGRAMMES D'ÉTUDES. *L'enseignement des sciences et de la technologie dans le cadre de la réforme du curriculum du primaire et du secondaire*, Québec, 1998c, 46 p.

COMMISSION DES PROGRAMMES D'ÉTUDES. *Orientations et encadrements pour l'établissement du Programme de formation*, Québec, 1998a, 48 p.

COMMISSION DES PROGRAMMES D'ÉTUDES. *Pour des élèves différents, des programmes motivants, avis au ministre de l'Éducation sur les programmes différenciés et les programmes à option au cycle de diversification du secondaire*, Québec, 2002, 39 p.

COMMISSION DES PROGRAMMES D'ÉTUDES. *Réactions et commentaires sur le Programme de formation de l'école québécoise (premier cycle), version consolidée*, Québec, 1999b, 33 p.

COMMISSION DES PROGRAMMES D'ÉTUDES. *Vers un élève citoyen, avis au ministre de l'Éducation sur les domaines généraux de formation dans le Programme de formation de l'école québécoise, éducation préscolaire, enseignement primaire et secondaire*, Québec, 2005, 58 p.